



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/48/621  
S/26771  
19 novembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

---

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-huitième session  
Point 79 de l'ordre du jour  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-huitième année

Lettre datée du 18 novembre 1993, adressée au Secrétaire général  
par les Représentants permanents du Cambodge et de la République  
démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Communiqué conjoint Lao-Cambodge en date du 7 novembre 1993, signé à Phnom-Penh par S. E. M. Khamtay Siphandone, Premier Ministre du Gouvernement de la République démocratique populaire lao, et S. A. R. Sdech Krom Luong Norodom Ranariddh, Premier Président du Conseil des ministres, et S. E. M. Hun Sen, Deuxième Président du Conseil des ministres du Gouvernement royal du Cambodge (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 79 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République  
démocratique populaire lao

Représentant permanent du Royaume  
du Cambodge

(Signé) Alounkeo KITTIKHOUN

(Signé) Sisowath SIRIRATH







